

Dispositif participatif régional sur la Transition écologique

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT COP RÉGIONALE (AMI COP)

## Contexte

Dans le cadre du premier Accord COP de la Région Centre-Val de Loire, adopté lors de la session du 15 octobre 2020 et signé le 3 février 2021, la Région Centre-Val de Loire et l'ADEME Direction Régionale Centre-Val de Loire se sont engagées conjointement, dans le respect des cadres d'intervention propres à chaque partenaire, à initier annuellement un dispositif visant à accompagner, en ingénierie et/ou en financement, des projets s'inscrivant dans la COP et contribuant aux objectifs énergie-climat du SRADDET.

La dynamique engagée dans le cadre de la COP régionale vise à massifier le passage à l'acte. Pour y parvenir, il convient, en complément des actions déjà menées, d'accroître la mobilisation des acteurs sur le territoire régional et de lever les freins au passage à l'acte en développant, notamment, des aides encore plus adaptées, et en facilitant le parcours des porteurs de projets.

En effet, certaines typologies de projets, ou certaines phases de développement de projets, œuvrant dans le sens des objectifs climat-énergie et biodiversité régionaux, restent aujourd'hui sans réponses :

- les projets peu matures,
- les expérimentations,
- les projets innovants et/ou complexes sur un plan partenarial, technologique, méthodologique ou écologique,
- les projets soutenus partiellement et pour lesquels certaines phases (étude, test, déploiement) sont non ou insuffisamment prises en compte.

Il s'agit ainsi de répondre à ces besoins en veillant à la bonne articulation et la complémentarité avec les dispositifs de financement déjà en place ou en élaboration mais aussi avec les plans de relance européens, nationaux et régionaux.

**Niveau de participation visé**

Information  
Consultation

**Budget annuel moyen**

500.000 €

**Axe concerné**

COP et autres méthodes systémiques/englobantes pour la transition écologique et énergétique

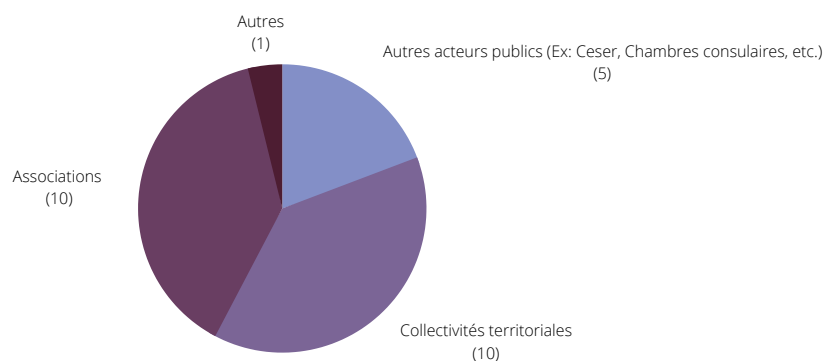


## Objectifs

Pour relever le défi et répondre aux urgences climatiques et sociales, l'AMI ambitionne plus spécifiquement d'accompagner des acteurs qui souhaitent développer des projets permettant :

- ✓ De réduire la consommation d'énergie,
- ✓ D'améliorer les pratiques, en substituant les énergies fossiles et les matières polluantes,
- ✓ De neutraliser les émissions de GES en protégeant et développant les puits de carbones,
- ✓ D'adapter le territoire au dérèglement climatique : réduire la vulnérabilité du territoire et s'adapter au changement climatique.

## Les parties prenantes



Nombre d'initiatives / manifestations par an : **25**

## Modalités de mise en oeuvre

L'AMI se décline en trois axes d'intervention, s'adressant à diverses catégories de porteurs de projet selon la maturité du projet :

- Axe 1 : Diagnostic / stratégie
- Axe 2: Accélération / incubation
- Axe 3 : Investissement

Les projets sélectionnés sur les Axe 1 et 2 bénéficient d'un accompagnement en ingénierie à travers un marché passé par la Région. Les projets de l'Axe 3 reçoivent une subvention en investissement à hauteur de 50 000€ maximum.

Le cadre de l'AMI COP est co-construit et co-financé par le Conseil Régional et l'ADEME Région Centre-Val de Loire qui signent une convention d'aide.

Au regard de la transversalité des objectifs de l'AMI, les dossiers sont analysés en comité technique ADEME/Région. Les avis du comité technique (ADEME-Région) sont transmis au Jury de l'AMI composé de membres et d'élus du Conseil Régional et de l'ADEME Centre Val de Loire.



<https://cop.centre-valdeloire.fr/>